



commune de  
**THOREE LES PINS**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 09 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux octobre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie le neuf octobre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Aurélia PIRON, Odile VÉDIE, Amandine DUGUET, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE, Eric PELE et David DOIRE.

**Absente** : Mesdames Karine SHAHIN et Noémi BINOIS.

**Secrétaire de séance** : Mme Joëlle GERMOND.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 11 septembre 2023 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Patricia BOURDIN en cours de séance.

**02 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2022**

**Délibération N°055-20230910D**

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2022.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Pièce jointe : Rapport 2022. Le Conseil Municipal prend acte.

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**03 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - ANNÉE 2022**

**Délibération N°056-20230910D**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2022.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Pièce jointe : Rapport 2022. Le Conseil Municipal prend acte.

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### 04 - AMENDES DE POLICE - SIGNATURE DU DEVIS (RADARS PÉDAGOGIQUES)

##### Délibération N°057-20230910D

Suite à la demande de subvention demandée auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police, M. le Maire informe les membres du Conseil que la subvention accordée est de 1142 € (soit 27,36% du HT).

M. le Maire présente le devis pour l'achat des radars pédagogiques pour un montant de 4 171.94 € HT et demande l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### 05 - RESTAURATION DES ZONES HUMIDES : ETUDES ET SIGNATURES DES DEVIS

##### Délibération N°058-20230910D

Dans le cadre des travaux prévus pour la restauration des zones humides, M. le Maire présente plusieurs devis répartis par lot suite à une consultation réalisée auprès de plusieurs entreprises :

##### Lot 1 : Sols

Sur les 3 entreprises contactées, seul l'entreprise LT BEURY a répondu. Son devis s'élève à 5 290,00 € HT.

##### Lot 2 : Clôtures et Barrières

Sur les 6 entreprises contactées, 3 entreprises ont répondu.

- Entreprise MAUDET : 18 379.67 € HT
- Entreprise NOURISSON : 24 530.00 € HT
- Entreprise COUP DE POUCE : 23 104.50 € HT

##### Lot 3 : Abris pour animaux

Sur les 4 entreprises contactées, 2 entreprises ont répondu.

- ETS LANDAIS 7 435.20 € HT (avec variante)
- Entreprise COUP DE POUCE : 16 970.00 € HT

##### Lot 4 : Bacs à eau (abreuvoirs)

Sur les 3 entreprises contactées, les 3 ont répondu.

- LA MAISON.FR : 282.83 € (275 litres)
- POINT VERT (Le Lude) : 512,00 € HT (400 litres)
- Entreprise JOLIVET : 1 580,40 € HT (550 litres)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les devis suivants et autorisent M. le Maire à les signer :

Lot 1 - Entreprise LT BEURY pour un montant de 5 290,00 € HT

Lot 2 - Entreprise MAUDET pour un montant de 18 379.67 € HT

Lot 3 - Entreprise ETS LANDAIS pour un montant de 7 435.20 € HT

Lot 4 - Entreprise POINT VERT AGRILOIRE pour un montant de 512,00 € HT

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### 06 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION - RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

##### Délibération N°059-20230910D

La Commune de Thorée-les-Pins a pour projet la restauration des zones humides en bordure du ruisseau des Cartes. Elle souhaite reconvertir des peupleraies en boisement naturel et mettre en place un éco-pâturage de certains espaces délaissés ainsi qu'en sous-bois. Les actions principales consistent en :

- l'acquisition de 2 parcelles privées enclavées dans les parcelles communales ;
- la suppression de peupleraies par abattage et rognage des souches ;
- la pose de clôtures pour délimiter la zone d'éco-pâturage et le futur sentier pédestre qui permettra la découverte de la zone humide ;
- la fourniture et la pose de divers petits équipements nécessaires à l'éco-pâturage ;
- la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales en ripisylve et en haie bocagère.

Pour ce faire, la Commune sollicite l'aide financière de la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Territorial Eau Loir aval 2022-2024 et arrête les modalités de financement suivantes :

| AIDES ATTENDUES                     | Montant H.T.       | %           |
|-------------------------------------|--------------------|-------------|
| AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE      | 30 138,00 €        | 50%         |
| RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE         | 18 083,00 €        | 30%         |
| <b>Total des aides publiques</b>    | <b>48 221,00 €</b> | <b>80%</b>  |
| <b>AUTOFINANCEMENT</b>              | <b>12 055,00 €</b> | <b>20%</b>  |
| <b>MONTANT TOTAL DE L'OPERATION</b> | <b>60 276,00 €</b> | <b>100%</b> |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Pays de la Loire pour la réalisation du projet susmentionné,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2023,
- autorise M. le Maire à signer tout document correspondant.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 07 - TARIFS CIMETIÈRE 2024

#### Délibération N°060-20230910D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2024 les prix des concessions de cimetière, des columbariums et des caverne.

#### Cimetière

|                     |       |
|---------------------|-------|
| Concession 30 ans : | 189 € |
| Concession 50 ans : | 268 € |

#### Columbarium

|                   |       |
|-------------------|-------|
| 15 ans :          | 595 € |
| 30 ans :          | 936 € |
| Plaque de porte : | 361 € |

#### Caverne

|          |       |
|----------|-------|
| 30 ans : | 270 € |
|----------|-------|

#### Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres : gratuit

Gravure sur le lutrin pour une durée de 30 ans : fourniture de plaque d'identification sur devis et refacturation aux familles.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 08 - TARIFS FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

#### Délibération N°061-20230910D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2024 le tarif lié au financement de l'assainissement collectif, à savoir 2 605.00 € TTC ou frais réels + 10 % si le devis de raccordement est supérieur à 2 605.00 € TTC.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 09 - TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024

#### Délibération N°062-20230910D

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2023 en 2024, à savoir la prime fixe à 66 € HT et le prix au m3 d'eau consommé à 1,20 € HT.

De plus, pour les foyers n'utilisant pas le service d'eau potable de Veolia Eau et raccordés à l'assainissement collectif, comme depuis 2011, il sera retenu une consommation de 30 m3 par personne au foyer.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 10 - TARIFS LOCATION SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2024

#### Délibération N°063-20230910D

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2023 pour 2024 pour la location de la salle et la vaisselle. Le tarif de remise en état du parquet (hors dégradation) est reconduit pour 2024. Il comprend le ponçage et le lustrage, soit 50 € de l'heure.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité d'offrir la gratuité de la salle une fois par an aux associations de la Commune. Pour l'APE, la salle reste gratuite à l'année.

#### Salle Multi-Activités (Tables et chaises comprises)

| MANIFESTATIONS  | ORGANISMES                          | THORÉE-LES-PINS | HORS COMMUNE | OPTION CUISINE   |
|---|-------------------------------------|-----------------|--------------|------------------|
| REPAS DANSANTS  | Associations / C.E./ Professionnels | 200 €           | 290 €        | Cuisine comprise |
| REPAS DANSANTS (Mariages, banquets, anniversaires, ...) | 1 jour                              | 200 €           | 290 €        | Cuisine comprise |
|   | 2 jours                             | 280 €           | 380 €        |                  |
| REPAS (sans danse)                                      | Associations / C.E.                 | 100 €           | 180 €        | Cuisine comprise |
| BALS - LOTO - SPECTACLES - CONCERTS                     | Associations / C.E./ Professionnels | 70 €            | 170 €        | Cuisine + 30 €   |
| VIN D'HONNEUR - GALETTES (hors week-end)                | Associations / C.E. / Particuliers  | 50 €            | 100 €        | Cuisine + 30 €   |
| CONCOURS DE CARTES Associations / C.E.                  | 1 jour                              | 70 €            | 170 €        | Cuisine + 30 €   |
|   | 2 jours                             | 110 €           | 230 €        |                  |
|   | 3 jours                             | 154 €           | 290 €        |                  |
| SÉPULTURE (petite salle)                                | Particuliers                        | 30 €            |              |                  |
| CHAUFFAGE   | Tous                                | 30 €            |              |                  |

Vaisselle

| DÉSIGNATION DES ARTICLES              | PRIX/ARTICLE | REMBOURSEMENT SI CASSE |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Assiettes creuses Unicet              | 0,05 €       | 3,45 €                 |
| Assiettes plates Unicet               | 0,05 €       | 3,45 €                 |
| Assiettes dessert Unicet              | 0,05 €       | 2,75 €                 |
| Couteaux manche rond                  | 0,05 €       | 1,15 €                 |
| Fourchettes inox uni                  | 0,05 €       | 0,70 €                 |
| Cuillères inox uni                    | 0,05 €       | 0,90 €                 |
| Petites cuillères                     | 0,05 €       | 0,45 €                 |
| Verres apéritifs                      | 0,05 €       | 0,90 €                 |
| Verres Roc 16 cl                      | 0,05 €       | 0,70 €                 |
| Verres à vin blanc                    | 0,05 €       | 1,85 €                 |
| Verres à vin rouge                    | 0,05 €       | 1,85 €                 |
| Flûtes                                | 0,05 €       | 1,85 €                 |
| Tasse à café porcelaine avec soucoupe | 0,05 €       | 3,90 €                 |
| Corbeilles pain                       | 0,30 €       | 6,85 €                 |
| Pichets polycarbonate                 | 0,30 €       | 13,05 €                |
| Brocs Arcoroc                         | 0,30 €       | 3,20 €                 |
| Légumiers Diamètre 24                 | 0,30 €       | 10,75 €                |
| Plats ovales L 46                     | 0,30 €       | 10,05 €                |
| Couverts de service                   | 0,15 €       | 7,55 €                 |
| Plaques four air pulsé                | Gratuit      | 35,00€                 |
| Grilles four air pulsé                | Gratuit      | 35,00€                 |
| Plaques four gaz                      | Gratuit      | 35,00€                 |
| Plateaux à débarrasser                | Gratuit      | 12,00€                 |

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**11 - TARIFS MATÉRIELS HORS SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2024****Délibération N°064-20230910D**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2023 en 2024 pour la location du matériel hors salle multi-activités :

- 1 table avec 2 bancs : 2,00 € (gratuit pour les associations de la Commune),
- stands : 10 € par stand pour les particuliers de la Commune (gratuit pour les associations de la Commune).

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**12 - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

M. le Maire précise aux membres du Conseil que la cérémonie aura lieu à 10h30 au monument FAVRE puis à 11h00 aux Monuments aux Morts.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Salle Multi-Activités (petite salle).

**13 - ADHÉSION AUX TÉLÉSERVICES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE****(SARTHE LÉGALITÉ ET MARCHÉS PUBLICS)****Délibération N°065-20230910D**

La CCPF prenait en charge le coût du certificat Ixbus de la société SRCI depuis plusieurs années. Il s'agit d'un certificat permettant d'horodater les envois de délibération en préfecture. La CC et la ville n'utilisant plus Ixbus depuis leurs adhésions au syndicat e-collectivité, elle a décidé de ne pas renouveler les abonnements au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

De ce fait, le délai étant court, la solution gratuite mise à disposition par le département est la plus favorable. En effet, le Département met à disposition, à titre gratuit, deux plateformes de téléservices :

- Une 1<sup>ère</sup> pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (volet 1 : Sarthe Légalité).
- Une 2<sup>nde</sup> pour dématérialiser les marchés publics et accords-cadres, de la publicité à la notification électronique des contrats (volet 2 : Sarthe Marchés publics).

Pour adhérer, la Commune doit effectuer les démarches suivantes :

- Compléter et signer un formulaire d'adhésion aux plateformes de téléservices ;
- Compléter et signer une convention valable un an à compter de la date de signature ;
- Effectuer des demandes de compte en ligne ;
- Et délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux 2 plateformes de téléservices proposées par le Département, à titre gratuit et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **14 - ZAENR : MODALITÉS DE CONCERTATION** **Délibération N°066-20230910D**

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 15 décembre 2023, puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique de la Sarthe.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2023,
- de mettre des flyers dans les boîtes aux lettres pour informer le public,
- de publier une information sur le site Infocale (Maine Libre ou Ouest France), le site web de la commune et sur le réseau social Facebook.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les modalités de la concertation avec le public, soit :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2023,
- de mettre des flyers dans les boîtes aux lettres pour informer le public,

- de publier une information sur le site Infolocale (Maine Libre ou Ouest France), le site web de la commune et sur le réseau social Facebook.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 15 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Lors de la réunion du calendrier des fêtes qui s'est déroulé le 05 octobre, les dates retenues pour la commune sont les suivantes :

- Vœux du Maire aux habitants : Vendredi 05 janvier 2024
- Galettes des Associations : Vendredi 26 janvier 2024
- Cérémonie du fleurissement : Vendredi 19 avril 2024
- Fête de la musique : Vendredi 14 juin 2024
- Marché du terroir : Dimanche 23 juin 2024

### Commission Animations/Bulletin :

\*Pour les plants d'automne, Mme Amandine DUGUET présente 2 devis :

- LEBLANC : 714,70 € TTC
- RENOUE : 324,94 € TTC

Le devis retenu est celui de la SARL Renou Horticulture.

\*Pour l'animation du goûter des anciens, Mme Amandine DUGUET présente 3 devis :

- Les Chemineux (chansons et contes patois) : 250 € TTC (1h30)
- Christian Félie (théâtre, chants et humour) : 640 € TTC + SACEM 50 €
- Thierry DEVOULON (chant et karaoké) : 60 € + SACEM 48€

Le devis retenu est celui de M. Thierry DEVOULON.

### Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY informe les conseillers sur plusieurs points :

\*Les travaux sur la route menant à la Croix Marie vont débuter le mercredi 18/10. L'accès sera interdit les vendredis, jours d'enrobés. Les riverains devront donc emprunter la voie verte pour ces jours précis.

\*Les négociations sont en cours auprès de Mme NICOLAS pour l'achat de parcelles situées dans la zone de restauration des zones humides et de la commanderie.

\*Un essai pour engazonner le cimetière va être réalisé.

\*Mardi 11/10 : visite du chantier du ruisseau des cartes à 11h à la salle des fêtes pour les élus qui le souhaitent.

\*Samedi 14/10 : inauguration du circuit de randonnée sur le parking de la salle des fêtes.

### Commissions Bâtiments : Suite à la commission bâtiments du 30 septembre, M. Patrick CHOLLET fait part des points abordés :

- La Bamboche a remercié la municipalité pour leur réactivité suite aux problèmes rencontrés sur le site.
- Des devis sont en attente de réception suite à l'étude de la filière d'assainissement réalisée.
- M. LANDAIS a réparé la fuite sous la toiture à la salle des fêtes.
- En attente de devis pour des réparations à effectuer sur le clocher de l'église, la chapelle du cimetière, la salle des fêtes et le restaurant La Pomme de Pin.
- En attente également de devis pour changer le moteur des volets roulants au dortoir de l'école et à la salle des fêtes.
- Il a été acheté un groom pour la porte du local tables et chaises à la salle des fêtes.

## 14 - DIVERS

Pour rappel, la déchetterie est fermée depuis samedi 07 octobre. Prévenir la mairie si vous constatez des dépôts sauvages et dès que les points d'apports volontaires sont pleins.

MAM : 2 personnes sont actuellement intéressées par le projet. Elles ont assisté à des réunions d'information auprès de la PMI du Mans.

M. le Maire indique que le rendez-vous avec l'architecte est prévu le vendredi 20 octobre à 9h. Elle nous présentera les plans de constructions. Le comité de pilotage est également invité. Pour les aides auprès de la CAF et de la MSA, une liste des pièces doit nous être envoyés pour préparer les dossiers. La CAF doit être recontactée en janvier 2024 pour connaître les nouvelles modalités d'attribution pour la subvention.

Succession MARTIN : Le notaire en charge de la succession a été trouvé. Une rencontre a eu lieu lundi 09 octobre pour lui expliquer les attentes de la municipalité concernant certaines parcelles appartenant au défunt.

La mairie a reçu un courrier de La Pomme de Pin le 26 septembre nous informant de plusieurs demandes :

- La perte des feuilles de l'arbre se situant à l'arrière de la terrasse les embarrassent et constate que cela peut détériorer lentement l'aménagement réalisé en avril dernier. Il demande l'abattage de l'arbre. A cette requête, le conseil municipal émet un avis défavorable et propose de l'élaguer.
- Pour le logement situé au-dessus du restaurant, il demande à la municipalité de le sous-louer ce qui est accepté par l'ensemble des membres du conseil.

Le congrès des Maires a lieu le 21 octobre 2023. M. le Maire et les 3 adjoints s'y rendront.

### Tour de table

M. David DOIRE fait part d'un dépôt sauvage sur la route de « l'Onceray » et demande s'il est envisagé de réhabiliter la distillerie.

Mme Patricia BOURDIN fait remarquer que le panneau à la sortie de Luché-Pringé a mal été repositionné. Une demande doit être faite au Département.

Mme Joëlle GERMOND indique que les classes de l'école primaire font des passages classe par classe pour visiter la bibliothèque municipale et emprunter des livres dans l'avenir.

### \* Dates à retenir :

- Conseil Municipal : Lundi 20 novembre 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h45.

### Signatures :

**LELARGE Joël**  
Maire

**GERMOND Joëlle**  
Secrétaire de séance